



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 7 juillet 2014

Membres présents : 45

Jean-Jacques MICHAU, Rolland SANCHEZ, Simone VERDIER, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEIO, Valérie ANSELME, Grégory BALARD, Jacky BARBE, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Sébastien BERTRAND, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Alain BOULBES, Fabien CATALA, André CARBONNEL, Xavier CAUX, Véronique CAZANAVE, Francis CHAUVRY, Henri DELMAS, Mathilde DERAMOND, Valérie DILLON, Jacques ESCANDE, Emmanuel FABRE, Eric FLEURY, Daniel GAILLARD, Pierre GARCIA, Claudine HYGOUNET, Marie-Christine JOLIBERT, Gilles LEFRANCOIS, Christian MASCARENCO, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Arlette ROMERA, Maguy PERROY, Jean SAINT MARTIN, Paul SOULA, Jean TRIGUERO, Sabine VARUTTI, Jean-Pierre WIDMANN.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : 2

Nicole QUILLIEN à Christian CIBIEL, Jean-Marc PIRLOT à Simone VERDIER.

Le ou les membre(s) absents, excusés :

Monique ABELLANET LE MINEZ, Marie-Françoise ALBAN, Jean HUILLET, Marie-Thérèse LOPEZ, Pierre ROUGE, Alain SERVANT.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 24 avril 2014

Le procès-verbal de la séance de conseil du 24 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Composition des commissions

2.1- Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création des Commissions Intercommunales des Impôts Directs (CIID). Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux, proposées par l'administration fiscale. Les articles 346 à 346 B de l'annexe III au même code, précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et celles de la désignation de ses membres.

Pour la création de cette commission intercommunale, l'organe délibérant, sur proposition des communes membres, dresse une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Les communes ont été sollicitées pour recueillir leur proposition de candidats.

Monsieur le Président présente la liste des candidats établie et précise que les propositions des communes ne permettent pas de répondre à l'ensemble des exigences de la DGFIP. Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette liste.

Le Conseil de Communauté :

- Valide la liste de membres potentiels, dressée après consultation des communes membres, jointe à la présente délibération,

- Demande à ce que cette liste soit notifiée à la Direction Départementale des Finances Publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Adoptée à l'unanimité

2.2- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2014-050 du 24 avril 2014, la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et les principes de sa composition ont été décidés.

M. le Président informe les Conseillers Communautaires des membres désignés par les Communes.

Il propose qu'en l'absence de membre délégué par les conseils municipaux, les maires siègent à cette commission.

Le Conseil de Communauté ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- **Valide** la liste de membres de la commission désignés par les communes comme annexée à la présente délibération,
- **Précise** que cette liste pourra être complétée ou modifiée au vu des délibérations des communes
- **Décide** qu'en l'absence de membre désigné par le Conseil Municipal, le Maire de la Commune siège à cette commission.

- CLECT	
COMMUNE	REPRESENTANT
AIGUES VIVES	MASCARENC Christian
LA BASTIDE DE BOUSIGNAC	BALARD Grégory
La BASTIDE SUR L'HERS	MOLA Jérôme
BELLOC	BASSET Nicole
BESSET	ALIBERT Philippe
CAMON	BERTIGNAC Jacques
CAZALS DES BAYLES	SERVANT Alain
COUTENS	CARBONNEL André
DUN	VARUTTI Sabine
ESCLAGNE	ROUGE Mariette
LAGARDE	LOPEZ Henri
LAPENNE	PALMADE Lucien
LERAN	BARROU Henri
LIMBRASSAC	LEFRANCOIS Gilles
MALEGOUDE	LOPEZ Marie Thérèse
MANSES	VERDIER Simone
MIREPOIX	ROUGE Pierre
MONTBEL	PRILOT Jean Marc
MOULIN NEUF	MICHAU Jean Jacques
LE PEYRAT	BOULBES Alain
PRADETTES	BONNET Francis
REGAT	MORELL Henri
RIEUCROS	ROQUES André
ROUMENGOUX	SANCHEZ Rolland
ST FELIX DE TOURNEGAT	BERDEIL Simone
SAINTE FOI	GAILLARD Daniel
ST JULIEN DE GRAS CAPOU	AUDABRAM Ulysse

ST QUENTIN LA TOUR	TOMEIO Alain
TEILHET	CHAUVRY Francis
TOURTROL	SOULA Paul
TROYE D'ARIEGE	ROMERA Arlette
VALS	FABRE Emmanuel
VIVES	DEDIEU René

Adoptée à l'unanimité

3. Marché de voirie programme 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 01 avril 2014 sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics.com » et transmise au journal d'annonces légales « La Gazette Ariègeoise » le 01 avril 2014,
Vu les différentes offres reçues,
Vu le rapport de la Commission des marchés publics, réunie le jeudi 22 mai 2014,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de suivre l'avis de la Commission et de retenir l'Offre la mieux-disante de la société Jean Lefèvre Midi-Pyrénées, Etablissement Rescanières, pour la réalisation des travaux de grosses réparations dans le cadre du programme de voirie 2014 pour une évaluation de 649 159, 25€ HT.

Le Conseil de Communauté :

Attribue le marché à bons de commande pour les travaux du programme de Voirie 2014 à l'entreprise Jean Lefèvre Midi-Pyrénées, Etablissement Rescanières, pour un montant mini de 220 000 € TTC et maxi de 850 000 € TTC,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché,

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

4. Loyer du logement n°2 à Manses

M. le Président informe le Conseil que le logement social n° 2 situé à Manses n'arrive pas à trouver de nouveaux locataires et cela, malgré l'ajustement du loyer effectué en 2012, les démarches entreprises et les annonces diffusées.

Le loyer de ce logement est actuellement de 370 € par mois, après l'étude du marché et des contraintes de ce logement, M. le Président propose que le loyer soit revu à la baisse.

Le Conseil de Communauté :

Accepte la proposition de baisse du loyer du logement n°2

Décide de fixer le loyer à 300 €, loyer qui sera indexé annuellement à compter du 1^{er} juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité

5. Adhésion Coorace

M. le Président informe le Conseil que le COORACE (COORDination des associations d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi) est une fédération d'acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique. Cette fédération apporte à ses adhérents un soutien et un accompagnement grâce à une veille juridique, une représentation auprès des instances nationales, un réseau structuré et une offre de formation adaptée.

M. le Président propose que la Communauté de Communes adhère au COORACE pour son chantier d'insertion.

Le Conseil de Communauté :

Accepte la proposition de M. le Président,

Décide d'adhérer au COORACE

Adoptée à l'unanimité

6. Tarifs activités enfance-jeunesse

Monsieur le Président propose au Conseil de fixer les tarifs des activités des services enfance jeunesse pour les vacances d'été et d'automne 2014.

Le Conseil de Communauté :

Arrête les tarifs comme suit :

Secteur jeunesse et ALSH junior :

Activités et sorties :

Sorties avec grand bus (Walibi, Aqualand,...)	20,00 €
Bivouac sur deux jours (VTT, rando,...)	20,00 €
Aquaviva, Karting, Accrobranche, soirée repas/bowling, paint-ball,...	10,00 €
Sorties à la journée avec deux activités (bowling, cinéma, laserquest,...)	6,00 €
Sorties à la demi journée (bowling, cinéma, patinoire, laserquest,...)	3,00 €
Sorties à la mer avec un grand bus	3,00 €
Activités mises en place par les jeunes	3,00 €

Séjour à la mer (5 jours 4 nuits) - Eté 2014

Quotient familial	Tarifs CCPM	Tarifs hors CCPM
QF jusqu'à 435,00€	50,00 €	70,00 €
QF de 435,01€ à 530,00€	55,00 €	75,00 €
QF de 530,01€ à 670,00€	80,00 €	100,00 €
QF de 670,01€ et plus	135,00 €	155,00 €

Séjour court 2 jours 1 nuit (équitation, multisports natures,...)*

Quotient familial	Tarifs CCPM	Tarifs hors CCPM
QF jusqu'à 435,00€	16,00 €	36,00 €
QF de 435,01€ à 530,00€	18,00 €	38,00 €
QF de 530,01€ à 670,00€	28,00 €	48,00 €
QF de 670,01€ et plus	50,00 €	70,00 €

* **Tarifcation valable pour les périodes suivantes: Vacances d'été, d'automne et de Noël
Week end en période scolaire**

ALSH Maternelle et primaire : Tarifs 07 juillet au 17 décembre 2014

Tarifs des activités appliqués en sus de la participation journée à l'ALSH :

	Montant surcoûts
Stages Judo, cirque, danse, musique	1,00 €/séance
Stage Equitation	3,00 €/séance
Walibi/Aqualand	8,00 € la sortie
Bains du Couloubret	2,00 € la sortie
Projets d'enfants	pas de surcoûts *

Repas pris hors structure référente	2,60 €
-------------------------------------	--------

Tarifs des séjours :

Séjour Leucate (5 jours)

Quotient familial	Tarifs CCPM	Tarifs hors CCPM
QF jusqu'à 435,00€	50,00 €	70,00 €
QF de 435,01€ à 530,00€	55,00 €	75,00 €
QF de 530,01€ à 670,00€	80,00 €	100,00 €
QF de 670,01€ et plus	135,00 €	155,00 €

Séjour Nature -6 ans (3 jours)

Quotient familial	Tarifs CCPM	Tarifs hors CCPM
QF jusqu'à 435,00€	4,00 €	24,00 €
QF de 435,01€ à 530,00€	7,00 €	27,00 €
QF de 530,01€ à 670,00€	22,00 €	42,00 €
QF de 670,01€ et plus	55,00 €	75,00 €

Séjour Bivouac Equitation (2 jours)

Quotient familial	Tarifs CCPM	Tarifs hors CCPM
QF jusqu'à 435,00€	11,00 €	31,00 €
QF de 435,01€ à 530,00€	13,00 €	33,00 €
QF de 530,01€ à 670,00€	23,00 €	53,00 €
QF de 670,01€ et plus	45,00 €	65,00 €

Adoptée à l'unanimité

7. Convention pour l'équipement des relais TNT

M. le Président rappelle que le Conseil Général de l'Ariège a mis en place en 2011 une opération pour l'équipement des relais de télévision pour le passage à la TNT.

M. le Président précise que, dans ce cadre, le Conseil Général sollicite les communes ou EPCI qui ont compétence dans ce domaine pour la diffusion de 6 nouvelles chaînes numériques. La Communauté de Communes étant compétente en la matière, s'est prononcée en 2013 sur le principe d'une participation financière à hauteur de 50 % du coût résiduel à charge du Conseil Général. A l'occasion de cette délibération, il avait été demandé à ce que l'intégration dans le programme départemental des relais communaux de Mirepoix et de la Bastide sur l'Hers soit étudiée.

Il ressort que pour ces deux sites, seul le relais de Mirepoix peut être repris par le Conseil Général et équipé pour la diffusion des 6 nouvelles chaînes.

M. le Président présente le projet de protocole d'accord à passer avec le Conseil Général et précise que la prise en charge financière pour l'équipement des relais de Dun, Camon, La Bastide de Bousignac et Mirepoix est estimée à 15 450 €. Les crédits sont prévus au budget.

M. le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur ce protocole d'accord.

Le Conseil de Communauté :

Accepte la proposition de M. le Président,
Autorise la signature du protocole d'accord avec le Conseil Général de l'Ariège
Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014

Adoptée à l'unanimité

M. Le président propose à M. le Maire de La Bastide sur l'Hers de se rapprocher avec lui des services du Conseil Général pour étudier le cas spécifique du Relais de la commune.

8. Personnel intercommunal

8.1- Avenant aux conventions passées avec les Communes de l'Ex-SIRGOCEPC

M. le Président rappelle au Conseil que lors de la dissolution du SIRGOCEPC, les communes membres n'ont pas souhaité reprendre directement le personnel employé par ce syndicat.

Par convention, votée au conseil communautaire du 9 décembre 2013 et approuvée par les communes concernées, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a repris l'agent du SIRGOCEPC pour une mutualisation entre les 4 communes composant antérieurement le syndicat. Cette convention a arrêté les modalités et les règles de fonctionnement de cette mise à disposition.

En accord avec les communes et l'agent du service, ce dernier a été affecté pour une semaine sur le service de collecte des déchets pour répondre au besoin en effectif.

Suite à cet essai concluant, il a été convenu que cet agent continue sur ce nouveau poste du 1er juin au 30 novembre. Pendant cette période, chacune des parties (l'employé ou la Communauté de Communes) peut mettre fin à cette organisation. Dans ce cas, l'agent reprendra son travail sur chacune des quatre communes.

Durant cette période, la Communauté de Communes ne facturera pas le coût du poste aux communes de Régat, Aigues Vives et Esclagne.

Concernant Limbrassac, l'employé effectuera l'équivalent d'un quart de temps de travail en complément à son poste sur les collectes, temps qui sera refacturé à la commune.

M. le Président propose au vote les projets d'avenant aux conventions initiales.

Le Conseil de Communauté :

Accepte la proposition de M. le Président,

Autorise la signature des avenants aux conventions de mise à disposition du service d'entretien du patrimoine communal.

Adoptée à l'unanimité

8.2- Poste de Coordinatrice service insertion - Conseillère en Insertion Professionnelle

M. le Président informe l'assemblée que l'agent occupant le poste de Coordinatrice du service insertion - Conseillère en Insertion Professionnelle est en CDD depuis 6 ans.

M. le Président propose la création d'un poste en CDI, temps plein, rémunération selon les dispositions de la délibération n°11/54 entre IB 322 et 593.

Le Conseil de Communauté :

Accepte la proposition de M. le Président,

Crée un poste en Contrat à Durée Indéterminée à temps plein, rémunération selon les dispositions de la délibération n°11/54 entre IB 322 et 593.

Adoptée à l'unanimité

8.3- Poste de ripper pour le service de collecte des déchets

M. le Président informe l'assemblée que l'agent occupant le poste de ripper est en CDD depuis bientôt 6 ans à temps non complet 20 h semaine.

Il précise que l'évolution du service du fait de l'élargissement du territoire nécessite

l'augmentation du temps de travail de ce poste sans attendre.

M. le Président propose de passer le temps de travail de ce poste de 20 à 35 h hebdomadaires à compter du 1er août pour une durée de 6 mois, IB 318.

Le Conseil de Communauté :

Accepte la proposition de M. le Président,

Modifie le poste de ripper en Contrat à Durée Déterminée pour le passer à temps plein à compter du 1^{er} août 2014.

Adoptée à l'unanimité

Au 1er janvier 2015, le contrat de cet agent, en poste depuis 6 ans, devra être renouvelé en CDI de droit public.

M. le Président propose de créer un poste adjoint technique en CDI à temps plein à compter du 1er janvier 2015, rémunération selon dispositions de la délibération n°11/54, IB 297 à 348.

Le Conseil de Communauté :

Accepte la proposition de M. le Président,

Crée un poste de ripper, adjoint technique, en CDI à temps plein à compter du 1er janvier 2015, rémunération selon dispositions de la délibération n°11/54, IB 297 à 348.

Adoptée à l'unanimité

8.4- Création de postes pour avancements de grade

Suite à la réussite d'un examen professionnel et à la promotion interne, 5 agents peuvent prétendre à une nomination sur un nouveau grade.

M. le Président propose d'ouvrir les postes correspondants afin de permettre leur changement de grade.

Le Conseil de Communauté :

Décide la création des postes suivants :

- 3 postes à temps plein d'adjoint technique 1ère classe à compter du 1er janvier 2015.
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à compter du 2 janvier 2015.
- 1 poste adjoint administratif principal 1ère classe, à 9 heures semaine à compter du 1er novembre 2014
- 1 poste adjoint administratif principal 1ère classe, à temps plein à compter de 1er novembre 2014

Adoptée à l'unanimité

8.5- Création de postes

M. le Président explique à l'assemblée que la Communauté de Communes ayant dépassé le seuil des 10 000 habitants, certaines dispositions applicables aux plus petites structures ne sont plus possibles. Le recours aux Contrats à Durée Déterminée est ainsi restreint.

Il propose la création des postes suivants pour l'intégration d'agents contractuels :

- 1 poste adjoint technique 2ème classe 19 h semaine pour l'entretien des locaux
- 1 poste adjoint technique 2ème classe 22 h semaine pour l'entretien des locaux
- 1 poste adjoint d'animation 2ème classe 19 h semaine pour l'ALAE-ALSH de Mirepoix
- 1 poste d'agent du patrimoine 2ème classe à temps complet

Le Conseil de Communauté :

Décide la création des postes ci-dessus présentés

Adoptée à l'unanimité

8.6- Régime indemnitaire

M. le Président propose à l'assemblée d'ajuster le régime indemnitaire suite à la modification de postes.

Le Conseil de Communauté :

Décide la modification du régime indemnitaire comme suit :

Adjoint administratif principal de 2ème classe :

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), coefficient de 0 à 7 selon la technicité et la responsabilité nécessaires sur le poste occupé.

Attachés territoriaux hors fonction de DGS

Prime de fonctions et de résultats :

part fonctionnelle : coefficient 3

part résultats : coefficient 2,4

Adoptée à l'unanimité

8.7- Remplacement des contractuels

M. le Président propose à l'assemblée d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face au remplacement d'un non titulaire ou CDI absent en application de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26/01/84.

Le Conseil de Communauté :

Approuve la proposition de M. le Président

Adoptée à l'unanimité

8.8- Modification des postes d'insertion

M. le Président informe l'assemblée que la réforme de l'IAE actée par le décret n° 2014-197 du 21 février 2014 portant généralisation de l'aide aux postes d'insertion et diverses mesures relatives à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) modifie le financement des structures en généralisant l'aide au poste et modifie les contrats d'insertion des structures d'insertion.

Il précise que jusqu'au 30 juin le public accueilli sur le chantier d'insertion bénéficie de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). A compter du 1er juillet, les contrats signés doivent être des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

M. le Président propose de remplacer les 30 postes en CAE en postes en CDDI pour la même quotité horaire de 26 h semaine.

Le Conseil de Communauté :

Approuve la proposition de M. le Président

Décide de créer 30 postes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). A compter du 1er juillet 2014

Précise que les 30 postes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) seront fermés au fur et à mesure qu'ils arriveront à leur terme, et au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité

8.9- Convention de mise à disposition des contrats d'insertion

M. le Président explique à l'assemblée que la Communauté de Communes met à disposition de la crèche, des SIVE de Moulin-neuf et de Camon des personnes en contrat dans le cadre du chantier d'insertion.

Afin de régler les modalités de ces mises à disposition une convention est passée entre ces structures et la CCPM. Les conventions sont arrivées à terme. Il convient de les reconduire.

M. le Président propose de maintenir les dispositions antérieures et d'ajuster les modalités financières à compter du 1er juillet du fait de la réforme de l'IAE.

Le Conseil de Communauté :

Approuve la proposition de M. le Président

Autorise la signature des nouvelles conventions de mise à disposition

Adoptée à l'unanimité

1. Informations

1.1 - Décisions prises par délégation

Selon les dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT,

M. le Président informe le conseil de communauté des décisions prises par délégation.

Objet	Référence de la décision
Clôture des régies prolongées suite à la fusion et création des nouvelles à partir du 1 ^{er} juin 2014 : Régie de recettes Cyber Base Régie de recettes Transport à la demande Régie de recettes Médiathèque Mirepoix Sous régie de recettes Point lecture de Lérans Régie de recettes Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole service Enfance jeunesse Sous régie de recettes ALAE Lérans Sous régie de recettes ALAE Aigue Vives Régie de recettes Accueil de Loisirs Sans Hébergement Régie d'avance ALSH	N°14/043
Assurance SMACL Lot 3 Véhicules à Moteur : Intégration nouveau véhicule dans flotte	N°14/043
Vente du lot n°5 de la ZA de l'Arbre Blanc à Mirepoix pour 35 954, 94 € TTC	N°14/043

1.2 - Commissions thématiques

Composition des Commissions thématiques au 7 juillet 2014 pour vérification et complément éventuel.

1.3 Intervention de M. Barbe

M. le Maire de la Bastide sur l'Hers remercie la Communauté de Communes pour l'aide apportée lors du nettoyage des espaces publics suite à l'orage du 14 juin dernier.

Il souligne la qualité du travail fournis par ces agents.

1.4 Compte-rendu des orientations des commissions par les Vice-présidents

Commission Economie, compte rendu à venir

Commission Environnement, Compte-rendu des réunions des commissions en annexe

Commission Travaux, Compte-rendu des réunions des commissions en annexe

Commission Tourisme, compte rendu à venir

Annexes :

- Composition des commissions au 7 juillet 2014
- Comptes rendus des commissions thématiques
- Budget Principal 2014 de la Communauté de Communes

Services à la population

Vice-présidente
Nicole QUILLIEN
1

BASSET Nicole
CATALA Fabien
DILLON Valérie
HYGOUNET Claudine
JOLIBERT Marie Christine
MICHAU Jean Jacques
MOLA Jérôme
HINTZY Sandra (La Bastide de Bouignac)
LAMPASONA Georges (La Bastide de Bousignac)
COSTES Henri (Coutens)
MICHEL Catherine (Dun)
LOPEZ Henri (Lagarde)
DUGUET Christiane (Léran)
VANDERSTAPPEN Victor(Manses)
PREVOST LAVALLARD Corinne (Manses)
MASSAT Hélène
PICARD Virginie (St Quentin la Tour)
BACH Céline (St Quentin la Tour)
CHAUBET Lydia (la Bastide S/Hers)
BREONCE MARTINS Karine (Teilhet)
BIARD Michel (Tourtrol)
ORTIZ Moïse (Tourtrol)

Environnement

Vice-présidente Simone VERDIER	ANSELME Véronique BLAVIT Jean
2	BRETTE Dominique CHAUVRY Francis CIBIEL Christian ESTIVILL andré FLEURY Eric MICHAU Jean Jacques MICHAU Serge PIRLOT Jean Marc ROMERA Arlette ROUBY Jean Luc ROUGE Mariette SICARD Philippe TOMEO Alain REY Floriant (La Bastide de Bousignac) CICUTTO Philippe (Coutens) SANCHEZ Jean Luc (Dun) VARUTTI Alex (Dun) AMSLER Jean (Lagarde) RAZOU Patrick (Lapenne) BIARD Clémence (Léran) HAURAT Nathalie (Manses) VANDERSTAPPEN Victor(Manses) COUSIN DE MAUVAISIN Constance (St F, de Tournegat) VAGAGGINI Philippe (Léran) BIARD Ludovic (Mirepoix) TISSEYRE Hélène TISSEYRE David (St Quentin la Tour) GABARROU Paul (La Bastide S/Hers) MARTY Louis (la Bastide S/Hers) BERSANS Muriel (Mirepoix) BREONCE-MARTINS Karine (Teilhet) MALZIS Christian (Teilhet) PIVETTA Frédéric (Tourtrol)

Economie

Vice-président
Rolland SANCHEZ
3

BALARD Grégory
BARBE Jacky
BARROU Henri
BONNET Francis
CAMBUS Claude
CAUX Xavier
CIBIEL Christian
HUC Alain
MICHAU Jean Jacques
PIRLOT Jean-Marc
SAINT MARTIN Jean
SERVANT Alain
SOULA Paul
VERDIER Simone
REGHENAS Cedric (Coutens)
DEDIEU René (maire Vivies)
PONS Isabelle (La Bastide S/Hers)
CUNCHILLOS Maureen (Rieucros)
GAILLOT Lionel (Rieucros)

Tourisme

Vice-président Henri BARROU	ALBAN Marie Françoise ABELLANET LE MINEZ Monique
4	BLAVIT Jean BONNET Francis ESCAFFIT Denis ESCANDE Jacques HUILLET Jean HYGOUNET Claudine LOPEZ Marie Thérèse MICHAU Jean Jacques MOLA Jérôme PIRLOT Jean Marc ROMERA Arlette SAINT MARTIN Jean SANCHEZ Rolland TOMEIO Alain TRIGUERO Jean WIDMANN Jean Pierre CAZALES Maxime (La Bastide de Bousignac) MORENO Eric (Coutens) DOMBRECHT Rose Marie (Lagarde) GASTON Pierre (Lapenne) PREVOST LAVALLARD Corinne (Manses) ERPELDING Sébastien (Roumengoux) SIGNORET Yannick (Vivies) PICARD Virginie (St Quentin la Tour) AUTHIE Chistine (St Quentin la Tour) ARJONA Raphaël (la Bastide S/Hers) SICRE Marc (Teilhet) GAILLOT Lionel (Rieucros)

Travaux

Vice-président Christian CIBIEL	ANSELME Véronique
5	BALARD Grégory
	BERDEIL Geneviève
	BOULBES Alain
	CARBONNEL André
	CAUX Xavier
	CIBIEL Christian
	CHAUBET Christian
	FLEURY Eric
	GARCIA Pierre
	HUC Alain
	PALMADE Lucien
	MICHAU Jean Jacques
	ROMERA Arlette
	ROUGE Pierre
	SOULA Paul
	SERVANT Alain
	SICARD Philippe
	SOURROUILLE Michel
	BOLZINGER Michel
	PUJOL Frédéric (Coutens)
	PERSCHKE Sonia (Dun)
	DURAND Jean Claude (Dun)
	ESTIVILL Véronique(Malegoude)
	TOULIS Etienne (Lapenne)
	DUFOUR Mireille (Iéran)
	VIRGOULAY Alain (Iéran)
	LAMANNA Bernard (Manses)
	CALCET Yannick (Vivies)
	BIARD Ludovic (Mirepoix)
	PEISER Jean Luc (Mirepoix)
	FERRAND Philippe (Manses)
	DE SIMORRE Daniel (St Quentin La Tour)
	TISSEYRE David (St Quentin la Tour)
	LAFFITTE Henri (La Bastide S/Hers)
	CANIVEZ Bernard (La Bastide S/Hers)
	TICHADOU Guy (Teilhet)
	GAIED Amel (Rieucros)
	GARRIGUES Sandrine (Rieucros)

Administration Générale

Vice-président Alain PALMADE	BERTRAND Sébastien CARBONNEL André
6	CAUX Xavier CAMBUS Claude CHAUVRY Francis CIBIEL Christian ESCANDE Jacques GARCIA Pierre LOPEZ Marie Thérèse MICHAU Jean Jacques MOLA Jérôme PALMADE Lucien ROUGE Pierre SAINT MARTIN Jean SANCHEZ Rolland TRIGUERO Jean VARUTTI Sabine WIDMANN Jean Pierre FERRANT Brigitte (La Bastide de Bousignac) BONNIFET Bernadette (Lagarde) NAVARRO maryse (Tourtrol) CIER Raphaël (St Quentin la Tour) LAFFITTE Henri (La Bastide S/Hers) ROUGER Dany (La Bastide S/Hers) CANIVEZ Bernard (La Bastide S/Hers) ROBION Gérard (Aigues Vives) MASCARENC Christian (Aigues Vives)

Enfance Jeunesse

Vice-présidente Dominique BRETTE	ALBAN Marie Françoise ANSELME Véronique
7	BLAVIT Jean 0 DILLON Valérie 0 JOLIBERT Marie Christine 0 MICHAU Jean Jacques 0 TRIGUERO Jean 0 DEL POZO Sébastien (La Bastide de Bousignac) 0 REY Florian (La Bastide de Bousignac) 0 CANCEL Sandrine (Coutens) 0 PRZYBYL Hélène (Dun) 0 HARAUT Sébastien (Dun) 0 DRELON Christophe (Léran) 0 TORRES Myriam (Léran) 0 VIDAL Candy (Mirepoix) 0 PEISER Jean Luc (Mirepoix) 0 ALMIRON Sandrine (Tourtrol) 0 BONTEMS Catherine (Vivières) 0 SALON Marianne 0 GATTI Christelle (St Quentin la tour) 0 BACH Céline (St Quentin la Tour) 0 CAROL Stéphanie (La Bastide S/Hers) 0 BREONCE MARTINS Karine (Teilhet) 0 GARRIGUES Sandrine (Rieucros) 0 GAIED Amel (Rieucros)

Culture

Vice-président Alain TOMEO	ALBAN Marie Françoise ABELLANET LE MINEZ Monique
8	BARROU Henri CATALA Fabien CAZANAVE Véronique DILLON Valérie ESCANDE Jacques FABRE Emmanuel HUILLET Jean HYGOUNET Claudine LOPEZ Marie Thérèse MICHAU Jean Jacques 0 PALMADE Lucien 0 WIDMANN Jean Pierre 0 DEL POZO Sébastien (La Bastide de Bousignac) 0 FERRANT Brigitte (la Bastide de Bousignac) 0 MORENO Eric (Coutens) 0 MICHEL Catherine (Dun) 0 HARAUT Sébastien (Dun) 0 BONNIFET Bernadette (Lagarde) 0 BOURDONCLE Stéphane (Mirepoix) 0 CIER Raphaël (St Quentin la Tour) 0 AUTHIE Christine (St Quentin la Tour) 0 SICRE Marc (Teilhet) 0 ROBION Gérard (Aigues Vives) 0 GENIS Pierre (La Bastide sur l'Hers) 0 ROUGE Dany (La Bastide sur l'Hers)